

cotisants. Compte tenu de la consultation à laquelle a participé le conseil consultatif précédent, le comité avait jugé cette idée pleine de bon sens. En effet, à ce qu'on nous a dit, le conseil précédent n'a pas été consulté depuis 1986 et il n'a joué aucun rôle dans la formulation des recommandations auxquelles donne suite ce projet de loi.

Maintenant, il semblerait cependant que la participation du nouveau conseil sera beaucoup plus active—elle pourrait difficilement l'être moins—et que celui-ci sera consulté beaucoup plus systématiquement. Je crois que cela aiderait beaucoup à répondre aux préoccupations exprimées par un grand nombre des groupes qui ont témoigné devant nous.

L'autre sujet de préoccupation est, bien sûr, le fait que les petits groupes, les personnes qui ne sont pas représentées par des groupes puissants tels que les syndicats fédéraux, n'ont pas de représentant au conseil. Peut-être le ministère envisagerait-il la possibilité de tenir une série de réunions publiques pour que ces petits groupes puissent se faire entendre afin qu'il soit tenu compte de leurs préoccupations lorsqu'on proposera d'apporter d'autres changements à la Loi sur les pensions.

Plusieurs des particuliers qui ont comparu devant nous avaient de graves inquiétudes. Leurs cas étaient effectivement très compliqués et mériteraient une investigation approfondie. Cela pourrait faire un bon sujet d'étude pour le Comité des finances.

Nous avons notamment entendu le témoignage particulièrement cohérent et touchant de M. Lewis sur son cas en particulier. M. Black, lui, a fait ressortir la situation des personnes handicapées, tandis qu'un autre témoin a affirmé qu'il vaudrait mieux laisser les cotisants gérer eux-mêmes leur caisse de retraite. Il leur reviendrait alors de décider où investir les fonds, que ce soit dans des REER, dans des comptes d'épargne ou ailleurs.

Certaines de ces idées avaient une portée si considérable, elles étaient si avant-gardistes et novatrices que le comité a jugé que ce n'était pas le moment de...

**L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition):** Dans ce cas-ci, «novateur» n'est pas synonyme de «dément».

**Le sénateur Doody:** Dans ce cas-ci, le terme «novateur» décrit très bien ce que c'est. J'apprécie que le sénateur veuille apporter des précisions, mais je ne m'étendrai pas là-dessus.

Permettez-moi de conclure en disant que le ministre et les autorités compétentes ont décrit ce projet de loi comme étant seulement la première étape du processus de réforme des pensions dans la fonction publique. Le ministre a promis qu'après l'adoption de cette mesure, son cabinet réaliserait un examen poussé des principaux éléments des régimes de pensions de la fonction publique. Nous espérons que c'est pour bientôt.

Ces quelques observations étant faites, honorables sénateurs, je vous recommande l'adoption de ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Merci.

**L'honorable Philippe Deane Gigantès:** Serait-il possible de poser une ou deux questions au sénateur?

**Le sénateur Doody:** Vous pouvez poser des questions, mais je ne garantis pas que je pourrai y répondre.

[Le sénateur Doody.]

**Le sénateur Gigantès:** À propos de l'indexation, vous avez dit qu'un règlement ne pouvait pas être appliqué rétroactivement. Est-ce bien ce que j'ai compris?

**Le sénateur Doody:** Je ne sais pas si c'est ce que vous avez compris, mais je pense que c'est à peu près ce que j'ai dit, en effet.

**Le sénateur Gigantès:** Peut-on en conclure qu'un fonctionnaire qui a démissionné le 1<sup>er</sup> août obtiendrait la protection de l'indexation de sa pension dans l'avenir?

**Le sénateur Doody:** C'est une question technique, et je ne m'engage pas dans une telle analyse.

**Le sénateur Gigantès:** C'est important.

**Le sénateur Doody:** Bien sûr que c'est important.

**Le sénateur Gigantès:** Une personne qui a démissionné il y a quelques années ne peut pas voir d'augmenter sa pension, étant donné qu'il n'a plus droit à l'indexation. C'est ce que vous avez dit, si j'ai bien compris. Si une personne part à la retraite avant l'adoption du règlement, cela change-t-il quelque chose à l'indexation de sa pension? Il me semble que c'est une question importante.

J'ai une autre question importante. A-t-on envisagé de permettre aux fonctionnaires touchés par cette mesure de créer leur propre fonds d'indexation? C'est une très petite partie de l'indexation qui est modifiée par ces changements. Je pense que cela représente environ 1,2 p. 100 du salaire des fonctionnaires. Que se passerait-il si les fonctionnaires disaient qu'ils sont prêts à assumer la part de cotisation du gouvernement pour maintenir l'indexation sans que le Trésor n'ait rien à déboursier? A-t-on pensé à cela?

**Le sénateur Doody:** Toute cette question de l'indexation est hypothétique et n'a est pas vraiment été considérée dans le projet de loi. Elle a été soulevée comme une possibilité. Elle a été rejetée par le conseiller législatif, M. Walsh, qui a jugé que c'était impossible sauf par voie législative. C'est là où en sont les choses. Quant à ce qui pourrait arriver...

**Le sénateur Frith:** Ce n'est pas tout à fait ce que M. Walsh a dit, sénateur. Il n'a pas vraiment rejeté cette question.

**Le sénateur Doody:** Je suppose que j'aurais dû avoir la sagesse d'utiliser le préambule du sénateur Gigantès et de dire qu'à mon avis, M. Walsh a expliqué assez clairement que la désindexation ne peut se faire que par l'adoption d'une loi et non par une modification de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de cette...

**Le sénateur Frith:** Dans le deuxième avis qu'il a donné après qu'ils lui eurent parlé de son premier, il a précisé un peu les choses.

**Le sénateur Doody:** Le sénateur Frith préfère invoquer la première lettre, mais moi, c'est la seconde que je préfère. Elle est plus récente. C'est l'avis que j'ai devant moi et c'est celui que le ministre, le ministère et le comité ont accepté. J'espère que c'est ce point de vue que le Sénat va accepter à la troisième lecture du projet de loi.

**Le sénateur Frith:** Cela me fait penser à ces mots de Groucho Marx: «Tels sont mes principes. S'ils ne vous plaisent pas, j'en ai d'autres.» M. Walsh n'a pas fait autrement.